

**MAPA relatif à la
Mise en place d'un système de
vidéo surveillance**

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER
DES CLAUSES PARTICULIERES**

Pouvoir Adjudicateur	Entité représentée par Madame la Provisseure Mme LOUGE Brigitte
Objet de la consultation	Mise en place d'un système de vidéo surveillance
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Date d'envoi de l'avis à publication	21 février 2019
Date et heure de remise des offres MAIL UNIQUEMENT	27 mars 10h00 au plus tard
Contact	M. FONTA Gestionnaire du Collège André Chamson Tél : 04.67.81.76.05 Fax : 04.67.81.03.19 gest.0300052u@ac-montpellier.fr

Article 1 : objet du marché et disposition générales

1. Objet

La consultation porte sur la prestation suivante : Mise en place d'un système de vidéo surveillance

Article 2 : description des fournitures ou prestations

- ✓ La proposition devra porter sur les prestations suivantes :
- Installation et programmation de 13 caméras : vision diurne et nocturne
 - Installation d'un enregistreur
 - Câblage

Remarques

- Le port PoE est en attente sur le réseau établissement
- Ci-joint un plan indicatif des emplacements des caméras

Article 3 : Contenu des offres

L'offre devra contenir :

- ✓ l'**acte d'engagement** selon le modèle joint dûment signé par le candidat et un RIB
- ✓ le **descriptif détaillé** de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.

- ✓ Le présent **dossier de consultation** signé en première page et paraphé à chacune des suivantes. Le candidat atteste ainsi avoir pris connaissance des conditions prévues au marché.

Chacun de ces formulaires doit être paraphé par le signataire de la candidature pour être étudié. En l'absence d'un formulaire, la candidature ne sera pas étudiée.

Article 4 : Critère de jugement des offres

Sera retenu l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- ✓ Prix : 30 %
- ✓ Qualité intrinsèque des produits : 40%
- ✓ Qualité des services : 30%

Article 5 : Délai de validité des offres

Les offres devront être valables 45 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 6 : Prix et règlements des comptes

1. Contenu des prix

Les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement.

Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison.

Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

2. Règlement

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après livraison et réception d'une facture.

Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché.

Article 7 : Délai d'exécution

Les travaux sont à effectuer du samedi 20 avril et le 4 mai 2019 (vacances de printemps).

Article 8 : Notification

Le marché sera notifié au titulaire avant le **27 mars 2019**

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site mapa.aji-france.org

À Le Vigan, le 21 février 2019

La Proviseure du collège et lycée André Chamson



OFFRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Appel d'offre du 21/02/19 lancé en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Objet : Mise en place d'un système de vidéo surveillance

Fournisseur :

Je soussigné,.....

agissant au nom et pour le compte de :.....

dont le siège social est :.....

immatriculé à l'INSEE sous le n°

et au registre du commerce du greffe du Tribunal de.....

sous le numéro :.....

après avoir pris connaissance du marché visé en objet, de ses modalités et des clauses techniques particulières

- 1- m'engage **sans réserve (*)** à traiter avec **Collège André Chamson** selon les modalités jointes en annexe (ci-joint contrat, proposition de prix, tarif appliqué ou bordereau de prix)
- 2- demande que le lycée se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert à l'organisme financier dont l'IBAN est joint en annexe.
- 3- Affirme sur l'honneur et sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs être en règle avec les administrations fiscale et sociale.

A.....le

CACHET

SIGNATURE

(*) Si l'entreprise souhaite introduire une clause de sauvegarde liée à un changement radical du contexte économique, elle doit rayer sans réserve et en préciser expressément le contenu.

